

# Atelier évaluation et paiement des services écosystémiques

Regefor 2011

Rapporteurs

Jean-Luc Peyron et Philippe Ballon

# Objectifs de l'atelier

- Discuter comment traiter les services écosystémiques de manière à améliorer
  - Le fonctionnement des écosystèmes
  - Les revenus des propriétaires
  - La satisfaction des besoins des consommateurs
  - Les activités des territoires
- En tirer les conséquences des points de vue de la pratique et de la science
- En complément de l'atelier 1, plus conceptuel

# Participation

- 20 participants
  - Philippe Ballon (Cemagref), Vincent Boulanger (Onf), Elodie Brahic (Cemagref), Mathilde Cahen (Inra/Onf), Nicolas Cichocki (Inra), Catherine Cluzeau (Onf), Patrick Deronzier (Maaprat), Yann Dissac (CG54), Jean-Luc Flot (Dsf), Alexandre Folmer (Hydreos), Louis-Didier Moret (DDT88), Gérard Nepveu (Inra), Jean-Luc Peyron (Ecofor), Olivier Picard (Cnpf), Hanitra Rakotoarison (Onf), Richard Raymond (Cnrs), Nicolas Robert (Ifn), Marianne Rubio (Onf), Patrice Valantin (Dervenn), Christophe Voreux (APT)
- 3 présentations + 1 témoignage
- Très bonne participation

# Introduction

- En matière de services écosystémiques (écologiques), on s'intéresse plutôt ici:
  - aux biens publics ou communs (non exclusion)
  - aux services non marchands (à internaliser)
  - au producteur forestier...
  - ... face à des bénéficiaires variés
  - à diverses échelles temporelles et spatiales
- Evaluation : estimer une valeur (pas toujours monétaire); renforcer la connaissance
- Paiement : proposer des instruments; permettre la mise en œuvre opérationnelle

# Evaluation et paiement

- Les deux sont souvent liés mais pas toujours
- L'évaluation n'est pas suffisante pour déboucher sur un paiement
- L'évaluation est une indication utile pour mettre en place un paiement
- L'évaluation de certains services est difficilement quantifiable (biodiversité)
- Un paiement peut se mettre en place de manière expérimentale, sans évaluation préalable explicite
- L'existence d'un paiement renseigne sur la valeur

# Cas 1.1. Evaluation du surcoût de mesures environnementales en chênaie sessiliflore

Vincent Boulanger, Hanitra Rakotoarison

- Les cycles silvigénétiques sont tronqués
- Il faut retrouver flore et faune saproxyliques
- Il est difficile d'en estimer les avantages
- Il est plus accessible d'en estimer les surcoûts
- Cas du chêne atlantique ou continental et d'îlots de vieillissement ou de sénescence
- Résultats à approfondir mais déjà intéressants
- Surcoûts significatifs mais pas énormes (cas particulier du chêne?)

# Cas 1.2. Evaluation de la protection offerte par les forêts

Mathilde Cahen

- Cas des Alpes du Nord
- Remplacement, par des ouvrages de génie civil, d'une forêt détruite : suivi des coûts sur 60 ans : coût élevé du génie civil 2500€/ha/an
- Implantation ou réhabilitation d'une forêt de protection
- Évaluation des avantages de la protection (logiciel suisse)

# Discussion sur l'évaluation (1)

- L'évaluation renforce la connaissance et fait prendre conscience de la valeur des choses.
- Sinon
  - absence de prix vaut souvent absence de valeur
  - Sans prix, les agents ne sont pas incités à produire
- On dispose d'études mais peu nombreuses en France et disséminées
- Cas particulier des valeurs tutélaires du CAS mais valables pour le changement d'utilisation des terres, pas pour le changement de pratiques



# Discussion sur l'évaluation (2)

- Multiplier les études
- Besoin de sites pilotes nombreux
- Les mettre à disposition par base de données
  - Rassembler, maintenir, archiver
  - Mettre à disposition les bases déjà constituées
  - Faut-il créer une base forestière ou émarger à une base générale?
- Descendre à un niveau fin (pratiques)
- Ne pas craindre la variabilité des résultats qui montre d'elle-même les précautions d'emploi
- Difficulté des transferts de données

# Cas 2.1. Allocation de contrats de préservation de la biodiversité

Elodie Brahic

- Systèmes fonctionnant à l'étranger
- Pourquoi pas en France?
- Cas d'une agence environnementale passant des contrats avec des propriétaires forestiers
- Les enchères permettent de traiter le problème de l'asymétrie d'information entre l'agence et les propriétaires
- Offres cachetées, prix discriminants (respectant les offres différenciées des propriétaires) et non uniformes (identiques pour les propriétaires), recherche de synergies spatiales, obligation de moyens ou de résultat, classement des offres par prix et qualité, donnant l'information sur les objectifs non hiérarchisés de l'agence

# Cas 2.2. Marketing des services écosystémiques

Patrice Valantin

- La biodiversité s'en sortira toujours
- C'est surtout la société qu'il faut protéger
- Les capitaux portant les activités sont rémunérés
  - Le capital financier par l'intérêt
  - Le capital productif par le résultat d'exploitation
  - Le capital social par l'impôt
  - Le capital humain par les salaires
  - Mais le capital naturel, par rien!
- Remplacer les subventions par une logique de projets bien définis financés par des entreprises pour des raisons d'image, de culture d'entreprise, de responsabilité sociale et environnementale...

# Discussion sur les paiements

- Les exemples prouvent que ça marche... à l'étranger ou dans l'agriculture
- Il faudrait
  - Analyser les conditions de la réussite (en particulier couvrir au moins le surcoût)
  - Voir si elles sont remplies en forêt, en France
  - Expérimenter
  - Poursuivre les recherches
  - Ne pas omettre l'analyse sociologique (propension des propriétaires à entrer dans le jeu)
- Comment faire évoluer les paiements avec l'environnement économique, social et environnemental?

# En guise de conclusion...

(d'après Engel et al., 2008; PSE = Paiement des services écosystémiques)

